

## Concours 2022 du meilleur contenu de vulgarisation scientifique « Conter et Rencontrer les Sciences »

Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) Europe de l'Ouest

### Règlement

#### 1. Présentation de l'AUF

Fondée en 1961 à Montréal, l'AUF - Agence Universitaire de la Francophonie, premier réseau universitaire au monde, avec plus de 1000 établissements membres répartis dans 119 pays, est l'opérateur direct et reconnu de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche.

L'AUF avec une présence sur les cinq continents, grâce à son réseau d'implantations, au plus près de l'écosystème éducatif et universitaire, en fait l'un des opérateurs de terrain les plus impactant.

L'AUF met notamment en œuvre les engagements pris, dans son domaine, par la Conférence des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

L'AUF a pour mission d'accompagner les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et agit pour une francophonie scientifique engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés.

L'AUF, au travers de ses différentes implantations, développe un ensemble de projets innovants en faveur d'une francophonie scientifique numérique d'envergure internationale, d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés et du développement de la culture de l'entrepreneuriat.

Elle intervient dans dix régions du monde, dont l'Europe de l'Ouest. Installée à Bruxelles depuis 2001, l'AUF Europe de l'Ouest anime un réseau de 211 membres répartis dans 13 pays.

#### 2. Objectifs du concours

L'AUF Europe de l'Ouest a décidé de récompenser, parmi ses 211 établissements membres présents dans 13 pays, le meilleur contenu de vulgarisation scientifique

rédigé en langue française par un.e jeune chercheur.se pour chacune des thématiques identifiées par l'AUF-EO comme un enjeu majeur pour la société.

Le concours a pour objectifs de souligner le grand dynamisme qui caractérise la recherche menée par de jeunes chercheur.se.s au sein de son réseau francophone en Europe de l'Ouest et de mettre en lumière plusieurs initiatives qui participent au rapprochement et au repositionnement des rapports entre sciences, culture et société au travers d'une démarche scientifique novatrice et accessible. Il vise à la promotion d'autres moyens de communication au sein de l'espace de recherche et à la diffusion des connaissances.

### **3. Organisateur du concours**

L'organisateur du concours est l'Agence universitaire de la Francophonie, ci-après dénommée « AUF », opérateur de la Francophonie institutionnelle constituée en personne morale en vertu de la *Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie* [L.R.Q., chapitre A-7.2], sise au 3034 boulevard Édouard Montpetit, Montréal (Québec) H3T 1J7, Canada, représentée par son Recteur, Monsieur Slim KHALBOUS, et, par délégation, par la Directrice de l'AUF Europe de l'Ouest, Madame Olfa ZERIBI.

### **4. Prix et valorisation**

Pour chacune des thématiques présentées dans le cadre de ce concours, le ou la gagnant.e se verra décerner un prix unique d'un montant de 1 000 €. Le/la lauréat.e bénéficiera également d'une valorisation du contenu primé sur le site et les réseaux sociaux de l'AUF Europe de l'Ouest.

### **5. Conditions de participation**

Le concours est réservé aux doctorant.e.s et jeunes chercheur.se.s ayant déposé et/ou soutenu leur thèse depuis moins de 7 ans au sein d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche membre de l'AUF Europe de l'Ouest (voir [liste complète des membres](#)). Les participant.e.s devront, comme condition d'admissibilité, attester sur l'honneur de cette condition.

Les personnels de l'AUF et leurs enfants ne sont pas autorisés à y participer.

### **6. Modalités de participation**

Les participant.e.s doivent s'inscrire au concours via le formulaire d'inscription accessible par ce lien : [formulaire d'inscription](#).

Une seule proposition de contenu est autorisée par auteur.e (et ce y compris, en cas de coauteur.e.s). Toute soumission proposée au concours doit

impérativement être une œuvre originale et être proposée par l'auteur.e qui l'a réalisée.

La proposition devra répondre aux critères définis au point 9 du présent règlement. Plusieurs formats sont acceptés :

- Audio (devant comporter des éléments libres de droit, format .mp3)
- Vidéo (devant comporter des éléments libres de droit, format .mp4)
- Textes : article de blog scientifique, etc. (format numérique)
- Bandes dessinées (format numérique)

Si le contenu proposé dépasse la limite de taille autorisée ou possède un format non pris en charge par la plate-forme, le/la candidate doit faire parvenir sa proposition à l'adresse mail suivante après avoir complété le formulaire d'inscription : [europa-ouest@auf.org](mailto:europa-ouest@auf.org). Les mails envoyés doivent incorporer comme titre les informations suivantes : *Concours Conter et rencontrer les Sciences AUF\_nomprénom\_titre*.

L'ensemble des documents doit être envoyé pour la date limite du **30 mai 2022**, minuit (heure de Paris).

## 7. Calendrier

L'appel pour le concours de contenu de vulgarisation scientifique est ouvert du **vendredi 15 avril 2022 au lundi 30 mai 2022, minuit (heure de Paris)**.

Le jury se réunira début juin et transmettra ses résultats à l'AUF Europe de l'Ouest qui en informera les gagnant.e.s. La proclamation et les prix seront décernés le 17 juin 2022, à l'occasion d'un événement de promotion autour de l'axe « Sciences et Société en Francophonie » (AUF-EO).

L'organisateur se réserve le droit de modifier et/ou annuler les dates, titres et formes de l'événement dans l'éventualité d'une date mieux indiquée à la suite des délibérations du concours et/ou en raison du contexte.

## 8. Jury

Le jury est composé de personnes qualifiées dans le domaine de la médiation scientifique identifiées par l'AUF.

## 9. Critères de sélection et conditions de format

La proposition de contenu sera évaluée sur base de différents critères :

- Réalisation et qualité de la **langue française**

- Innovation et efficacité dans la communication qui participe à une démarche de médiation scientifique et comprenant un souci de vulgarisation
- Illustration d'au moins une des 4 thématiques définies ci-après :
  - Transition écologique, climat, énergie, mobilité, ressources et environnement
  - Technologies, digital, espace, sécurité, robotique, intelligence artificielle
  - Culture(s), société(s) Inclusive(s), sciences et société
  - Bien-être sociétal et sciences du vivant
- Publication depuis moins de 24 mois
- Présentation au concours par le/la auteur.e du contenu
- Respect des différentes conditions reprises dans le règlement

## 10. Processus de sélection

Le jury désigne le contenu gagnant selon les critères définis ci-dessus. La lauréate ou le lauréat sera mis.e à l'honneur lors d'un événement organisé par l'AUF Europe de l'Ouest. L'auteur.e de la proposition gagnante sera informé.e par e-mail. Après désignation du contenu gagnant et acceptation du prix, le/la lauréat.e bénéficiera également d'une valorisation du contenu primé sur le site et les réseaux sociaux de l'AUF – Europe de l'Ouest.

## 11. Disqualification et sanctions

S'il apparaît clairement qu'un participant ne satisfait pas aux conditions de participation du concours, ou si les informations qu'il fournit en vue de participer ne sont pas fiables ou correctes, sa participation est déclarée nulle et entraîne son exclusion systématique du concours, de même que la perte de tout droit à l'attribution du prix délivré dans le cadre de celui-ci.

## 12. Modification du règlement du concours

L'AUF Europe de l'Ouest se réserve le droit d'apporter les changements nécessaires aux bases juridiques du concours pour le mener à bien. Elle se réserve, en outre, le droit de le proroger, de l'écourter et/ou de l'annuler en cas de

force majeure susceptible d'empêcher de mener le concours à son terme selon les modalités du règlement. Les réclamations relatives à tout problème ou événement en lien avec le présent concours ne sont recevables que dans une période d'un mois maximum après la fin du concours.

### **13. Droits de propriété intellectuelle et valorisation**

Le/la lauréat.e s'engage à participer à la valorisation du contenu primé sur le site et les réseaux sociaux de l'AUF Europe de l'Ouest.

### **14. Protection des données**

Conformément aux dispositions du règlement général pour la protection des données (RGPD) sur la protection des données à caractère personnel et aux règlements régissant son application, les participants consentent uniquement, sur les bases juridiques concernées, à l'utilisation de leurs données à caractère personnel dans le cadre de communications ayant trait au concours de contenu de vulgarisation scientifique.

### **15. Données à caractère personnelles**

Les données à caractère personnel recueillies via des formulaires d'inscription à des services de l'AUF sont à usage exclusif de l'Agence. Ces informations sont utilisées pour vous permettre d'accéder à ces services, et uniquement à cette fin. L'AUF s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données ainsi collectées. Ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'utilisation détournée ou d'un acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes concernées. Conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD), vous avez un droit d'accès, de modification et d'opposition sur vos données personnelles enregistrées sur le site de l'AUF.

Adresse contact: [europa-ouest@auf.org](mailto:europa-ouest@auf.org)